

Appel à projet artistique
RESIDENCE de CREATION et COMMANDE
PHOTOGRAPHIQUE

2020 - 2021

Date limite d'envoi des candidatures
30 octobre 2020 à 12h00

Université Clermont Auvergne (UCA)
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63000 CLERMONT-FERRAND

Ce présent appel à projets est destiné à rechercher un artiste ou un collectif d'artistes photographes pour une résidence de 8 semaines réparties entre janvier 2021 et décembre 2021. La résidence sera finalisée par une commande d'œuvres photographiques, à l'occasion des 150 ans de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC).

Il est porté et suivi par :

l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC),

le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI),

le Service Université Culture (SUC),

Et par le CNRS .

1 – Présentation des porteurs du projet pour l'UCA

Présentation de l'OPGC

Historiquement l'idée de fonder un observatoire est venue d'Emile Alluard en 1869.

Emile Alluard était un Géophysicien français. De son temps il était surtout célèbre pour l'invention d'un hygromètre à condensation, mais aujourd'hui pour avoir fondé l'Observatoire du puy de Dôme, la première station météorologique de montagne. Le décret de la fondation de l'observatoire fut signé par le président de la république Adolphe Thiers le **29 décembre 1871** à Versailles. La tour est inaugurée le 22 Aout **1876** ainsi que le bâtiment d'habitation.

La configuration actuelle de l'OPGC date de 1985, quand ont été agrégés à l'Observatoire les laboratoires de météorologie et de géologie de l'Université Blaise Pascal.

L'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC) est un Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) du CNRS (Institut National des Sciences de l'Univers), et une composante de l'Université Clermont Auvergne (UCA). Il regroupe le laboratoire de Météorologie Physique (LaMP - UMR 6016), le laboratoire Magmas et Volcans (LMV - UMR 6524) et une Unité Mixte de Service (UMS 833). Le domaine de compétences de l'OPGC concerne la planète Terre (Terre solide et Atmosphère). Il regroupe deux communautés scientifiques : des physiciens et chimistes de l'atmosphère, et des géologues, géophysiciens et géochimistes des Sciences de la Terre.

Au sein de l'UCA, l'École de l'OPGC porte les formations en sciences de la Terre, de l'atmosphère et du climat, et de l'environnement. Il contribue activement à la diffusion des connaissances vers le public dans ces disciplines.

En sa qualité d'OSU, l'OPGC porte des plateformes instrumentales et des services d'observation continue de la Terre labellisé par l'INSU-CNRS ou internationalement :

➤ Un **site national instrumenté, Cézeaux - Opme - Puy De Dôme (COPDD)**, ensemble instrumental, incluant des mesures in-situ et par télédétection active et passive. Le site COPDD est un élément essentiel du dispositif national d'observation de l'atmosphère tant sur le plan du contrôle de la qualité de l'air (pollution longue distance) que sur le plan de la recherche sur le climat (nuages et particules, aérosols, gaz à effet de serre) et la météorologie (précipitations). La station de mesure du sommet du puy de Dôme est station de référence (Global-GAW) du programme *Global Atmospheric Watch* de la WMO (*World Meteorological Organization*).

› Deux instruments nationaux :

la **Plateforme de Mesures Aéroportées (PMA)**, ensemble d'instruments microphysiques, optiques et physicochimiques aéroportés, dédié à l'observation in situ des nuages.

La **Presse multi-enclumes**, principalement employée en pétrologie expérimentale et permettant de générer des pressions comprises entre 3 et 26 GPa pour des températures jusqu'à 2000°C.

› Des **Services Nationaux d'Observation** :

Le service National d'Observation « **Climate relevant Aerosol Properties from near surface observations** » (**CLAP**) dédié au suivi de paramètres climatiques liés à l'aérosol atmosphérique (évolutions à long terme, rétroactions éventuelles de l'aérosol vers le climat).

Le **Service National d'Observation en Volcanologie (SNOV)** dans lequel l'OPGC intervient grâce au pôle de télédétection des volcans qui regroupe des moyens d'analyse et d'étude au sol, et des moyens d'acquisition et de traitement de données satellites.

Service National d'Observation en Sismologie (SNOS) pour lequel l'OPGC a la charge du réseau sismologique Auvergne regroupant trois réseaux nationaux, le RéNaSS/RLBP (Réseau National de Surveillance Sismologique/ Réseau Large Bande Permanent), le RAP (Réseau Accélérométrie Permanent), et le réseau éducatif « Sismo à l'école ».

Par ces services, l'OPGC est acteur dans des Infrastructures de recherches nationales et européennes : ACTRIS pour le domaine de l'atmosphère, RESIF - EPOS pour le domaine de la Terre interne, et le projet européen ENVRIplus.

L'OPGC porte également une plateforme radar/lidar, une soufflerie et des Services d'Observation propres (partenariat avec le Fédération de Recherches en Environnement) :

AUVER-WATCH (AUVERgneWATerChemistry) : réseau de mesures hydrologiques et hydrochimiques sur les eaux de surface et souterraines caractéristiques de l'Auvergne. Ce service est intégré au SOERE H+ (Réseau national des sites hydrogéologiques).

PUYGAZ. Les gaz traces réactifs comprennent des espèces jouant un rôle clé dans la chimie atmosphérique. Il s'agit principalement des oxydes d'azote (NOx) ou des composés organiques volatils (COV).

PUYCLOUD. L'objectif du SO PUYCLOUD est de documenter et quantifier l'impact des modifications environnementales notamment d'origine anthropique :

- sur le transfert et la transformation d'espèces chimiques dans l'eau atmosphérique et ses conséquences sur le climat ;
- sur la composition chimique de la troposphère (gaz et particules d'aérosols) ;
- sur la structure et le fonctionnement des communautés microbiennes dans l'eau atmosphérique et leur impact sur la chimie troposphérique.

Domaine scientifique : Environnement, Physique de l'atmosphère, Sciences de la Terre.

Effectifs : 213 personnes, dont 151 permanents, 33 doctorants et 29 non-permanents (post-doctorants et autres CDD). Parmi ces personnels, 30 sont affectés à l'UMS 833, 53 au LaMP et 130 au LMV.

Sur un plan géographique, l'OPGC se situe sur le campus universitaire des Cézeaux à Aubière (bâtiments 5 et 8 du pôle physique pour l'UMS 833 et le LAMP, et bâtiment du LMV).

Pour le lien internet : <https://opgc.uca.fr/>

Présentation du CCSTI

Le CCSTI de l'Université Clermont Auvergne et Associés met en œuvre la politique de Culture Scientifique des établissements d'enseignements supérieurs et de recherche des territoires. Les dispositifs de médiation scientifique déployés vis-à-vis du grand public et des étudiants, ont pour objectifs :

- De faire connaître les avancées de la recherche sur tous les territoires des quatre départements ex-Auvergne ;
- De développer leur esprit critique pour comprendre les enjeux sociétaux actuels et futurs ;
- D'éveiller les jeunes au goût des sciences ;
- De les sensibiliser à la richesse et à la conservation du patrimoine scientifique universitaire.

Présentation du SUC

Le Service Université Culture (SUC) est l'opérateur de la politique artistique et culturelle de l'Université Clermont Auvergne (UCA). Il a comme objectifs la sensibilisation à l'art et la culture par la présence de l'art à l'Université et la mise en œuvre de la présence de l'Université comme acteur culturel du territoire. Il crée des objets culturels et des événements, en tant que producteur et prescripteur et avec ses partenaires. Les pratiques et les actions de sensibilisation permettent aux étudiants de devenir des acteurs culturels ou artistiques dans la vie culturelle de la cité.

2 – Nature et Objet de l'appel à projets

Marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Code NACRES :

CD.02 – CULTURE : REALISATION D'ŒUVRES ET OBJETS D'ART

XD.46 - DROITS D'AUTEURS ET DE REPRODUCTION

Objectifs :

En s'appuyant sur sa démarche de création, la/le photographe ou le collectif sera en immersion auprès des personnels et étudiants de l'OPGC, pour un projet artistique. Le projet devra être riche de sens pour représenter l'OPGC au sein de l'université et dans son territoire. Il aboutira à la livraison d'œuvres photographiques et à une exposition dans le Hall René Cassin du Conseil Départemental du Puy de Dôme (CD63) du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021.

L'UCA souhaite confier à un photographe ou un collectif le soin de porter son regard sur l'histoire et la présence de l'OPGC sur son territoire.

Des actions de médiation culturelle seront également proposées à des étudiants dans le cadre d'enseignements et/ou de rencontres, conduites en lien avec des enseignants, des étudiants de master, des associations étudiantes, des thésards, le CCSTI et le SUC.

L'OPGC s'engage à accueillir l'artiste ou le collectif, à lui donner accès à ses locaux, à informer tous ses personnels et collaborateurs, anciens personnels et à permettre l'accès à ses archives.

Le projet aboutira à la livraison d'œuvres photographiques qui feront l'objet d'une sélection par le comité de pilotage comprenant l'artiste au plus tard au 1er septembre 2021 qui sera suivie d'une exposition dans le hall René Cassin du Conseil départemental. L'artiste ou le collectif en choisira le support.

Les œuvres demeureront la propriété de l'université Clermont Auvergne. Les droits d'auteur seront compris dans la commande.

Les photographies pourront être intégrées dans le catalogue de l'exposition, dans un futur ouvrage, dans une publication en ligne, sur des supports de communication ou sur les réseaux sociaux, le cas échéant.

3 – Conditions et critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité :

- valeur artistique du projet
- originalité de la proposition
- adéquation avec le cahier des charges
- faisabilité calendaire

Le.s photographe.s s'engage.nt à fournir les tirages des photographies sélectionnées en état d'être accrochées, avec cartels et textes de présentation .

PROJET RESIDENCE et COMMANDE 2020-2021
<p>Autorise la publication de ses œuvres après sélection avec le comité ad hoc</p> <p>Autorise la reproduction selon des critères de qualité à définir dans un ouvrage le cas échéant, sur le site internet de l'Université.</p> <p>Entrée en résidence : le 11 janvier 2021.</p> <p>La fin de sa résidence se déroule au moment de l'inauguration de l'exposition.</p> <p>La/le photographe ou le collectif accepte que des informations le/la concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient mises en ligne sur le site Internet et sur les différents supports de communication édités par l'UCA.</p>

4 – Présentation des candidatures

A – Dossier de candidature

L'appel à candidatures s'adresse aux photographes professionnels en règle avec les obligations en vigueur en matières sociale et fiscale. La candidature peut être individuelle ou collective.

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- Une note d'intention de l'artiste ou du collectif

- Un dossier de présentation du travail personnel ou du collectif
- Un / des curriculum vitæ incluant le/s statut/s professionnel/s
- Une ou des biographie.s
- Les disponibilités dans la période.

Les dossiers devront être rédigés en français.

B – Transmission du dossier de candidature

Les dossiers sont à envoyer au format numérique à la Direction des Achats de l'UCA achats@uca.fr avant le :

30 Octobre 2020 à 12h

L'objet du courriel devra contenir la mention suivante : « **Candidature : appel à projets dans le cadre de la résidence photographique UCA-CNRS –150 OPGC** ». La Direction des Achats de l'UCA accusera réception des candidatures.

C – Renseignements et contact

geraldine.del_campo@uca.fr

camille.riviere@uca.fr

5 – Examen des candidatures

La sélection se fera en fonction de la faisabilité du projet, de son originalité et de son adaptabilité aux contraintes proposées.

Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas analysé. Les candidatures seront analysées et évaluées en fonction des critères énoncés ci-après et donneront lieu à un classement. Les critères de sélection suivants seront appliqués :

1 - Adéquation de la proposition au projet concerné	80 %
1.1 - Clarté et pertinence du projet présenté	40 %
1.2 – Valeur artistique et originalité du projet	20%
1.3 – faisabilité calendaire	20 %
2 - Prise en compte des spécificités d'une résidence en milieu universitaire	20 %

Le comité de sélection veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent appel à

candidature et les candidats présentant les capacités et les motivations les plus grandes à s'engager dans le projet.

6 – Modalités financières du projet

Une allocation de résidence de création de **5 000 €** est attribuée à l'artiste ou au collectif par l'Université Clermont Auvergne pour la création, comprenant les honoraires, les prises de vues, la cession des droits, les frais de déplacement et de restauration.

La/le photographe ou le collectif sera/seront hébergé(e)(s) à la Maison Internationale Universitaire ou à l'hôtel à Clermont-Ferrand, à la charge de l'UCA. Les frais de déplacement entre la résidence et le domicile resteront à la charge du ou des artistes ainsi que les frais de restauration.

Un maximum de **5 000€** est prévu pour les frais de production des œuvres, sur justificatifs.

7 – Suite à donner à l'appel à projet

Documents à fournir par le candidat retenu ou par le collectif

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes (impôt sur le revenu) délivré par l'administration fiscale dont relève le prestataire.
- Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de 6 mois (article D 8222-5.1° du code du travail).
- N° SIREN/SIRET, une copie d'attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Ces documents ne sont pas obligatoires pour l'examen des candidatures mais devront être fournis par le/la candidat(e) retenu(e) avant la signature du contrat.